



## Pourquoi ?

Aujourd'hui la gestion des déchets est devenue un réflexe pour la grande majorité des foyers lotois, cependant il n'est pas encore habituel en dehors du domicile. C'est pourquoi, il est important d'inviter les usagers à adopter ce geste dans toutes les situations du quotidien : activité culturelle, loisirs, vacances...

Par ailleurs, le département du Lot accueille chaque année en période estivale un grand nombre de touristes ! Or, cette population éphémère mais non négligeable ne respecte pas toujours les consignes de tri par manque d'informations ou d'équipements adaptés.

Dans ce contexte, le SYDED du Lot à travers l'opération « Tourisme zéro déchet » souhaite travailler pour améliorer la gestion des déchets sur les différents sites touristiques de son territoire.

## Quel est le principe ?

L'action consiste à engager les gérants de lieux touristiques dans l'amélioration du tri sur leur établissement et la communication auprès de leur clientèle, à travers la signature d'une charte d'engagement.

Les établissements volontaires bénéficieront d'un accompagnement du SYDED permettant dans un premier temps d'étudier la faisabilité du projet pour ensuite les aider dans la mise en œuvre concrète de la gestion des déchets dans leurs locaux.

Suite à ce premier travail, les signataires de la charte pourront obtenir un kit de communication comprenant :

- un panneau d'entrée mettant en avant leur engagement,
- des panneaux d'informations pour les différentes zones de propretés situées aux abords du site (parking, zone de pique-nique...),
- des autocollants sur les consignes de tri à apposer sur les poubelles de tri situées à l'intérieur du site.

## Qui peut être concerné ?

Tous les sites accueillant du public pour des activités de loisirs, culturelles ou sportives.

Quelques exemples : campings, villages vacances, châteaux, grottes, musées, parcs, bases de loisirs, plages de rivière et lacs aménagés...

## Comment agir et par quels moyens en tant que référent ?

### Les étapes à suivre :

1. J'informe le SYDED que je souhaite m'inscrire dans cette opération
2. Je liste les établissements concernés sur ma commune
3. Je leur présente la démarche à l'aide des outils mis à disposition :
  - Charte Tourisme zéro déchet
  - Visuel des panneaux
4. Je transmets le nom des établissements intéressés à l'animateur de mon secteur pour enclencher la démarche

